

Sainte-Thérèse, le 18 novembre 2021

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 495, boulevard des
Laurentides, lot 2 351 824 à Saint-Jérôme

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 26 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit des :

- Rapport de vérification du 14 juillet 2010, 9 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12)

Programme de contrôle environnemental I-18 Formulaire 1

Contrôle des réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

Application du Règlement sur les matières dangereuses

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Réservoirs d'huiles usées installés dans des ateliers de mécanique

ADMINISTRATION	CCEQ - Direction régionale de :	
	L'INTERVENTION	
	Date de la vérification : 14/07/10 Heure d'arrivée : 15h05 Heure de départ : 15h30	
	Réalisée par : Louis Bouchard	
	Accompagné de :	
	SAGO	
	Demande : 200234252 Intervenant : Y2084219 N° Intervention : 300585628 N° document produit : 400732872 N° Lieu d'intervention : X2119597	
Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> première inspection programmée (état de situation et inventaire) <input type="checkbox"/> inspection programmée <input type="checkbox"/> inspection pour suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> inspection de suivi d'une plainte	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom (raison sociale) : 9059-2742 Québec Inc.	
	Autre nom : Mr. Muffler St-Jérôme	
	Adresse civique : 495, des Laurentides	
	Municipalité : St-Antoine (St-Jérôme) Code postal : J7Z 4L9	
	Téléphone : (450) 438-4184 Télécopieur : (450) 438-4179	
	Répondant : M. Guy Hamel Cellulaire :	
	N° de gestion documentaire : 7610-15-01-02688-03 Matricule CIDREQ : 1147404397	
GPS (19T) : NAD 83	Longitude (x) : -73°59'33,60000"	Latitude (y) : 45°45'47,39000"

BUT DE LA VÉRIFICATION	Programme de contrôle des réservoirs d'huiles usées 2010.
	Validation et bonification des renseignements détenus par le MDDEP.

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	M. Guy Hamel	Propriétaire de la franchise	(450) 438-4184	

TYPE D'ENTREPRISE	<input checked="" type="checkbox"/> Atelier mécanique commercial <i>(entretien de véhicules contre rémunération)</i>	<input type="checkbox"/> station-service (vente de carburants avec service d'entretien mécanique des véhicules) <input checked="" type="checkbox"/> garage d'entretien mécanique (atelier mécanique sans vente de carburants)
	<input type="checkbox"/> Atelier mécanique non commercial <i>(entretien de ses propres véhicules)</i>	<input type="checkbox"/> société de transport urbain ou interurbain <input type="checkbox"/> entreprise de camionnage <input type="checkbox"/> entreprise de services publics (électricité, téléphonie, câblodistribution) <input type="checkbox"/> autres, préciser : _____

Nombre de réservoirs	Type de réservoir	Nombre total de réservoirs de chaque type	Nombre de réservoirs reliés à un séparateur eau/huile
	Réservoir souterrain	1	1 (sép. indépendant)
	Réservoir hors-sol	0	0

A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES**A.2 - Réservoirs souterrains**

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
Capacité (litres)	2273 litres	
Année d'installation (AAAA-MM-JJ)	1995	
Matériaux de fabrication du réservoir	<input type="checkbox"/> Acier <input checked="" type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Type de réservoir (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input checked="" type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Type de tuyauterie souterraine (article 58)	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input checked="" type="checkbox"/> Double paroi	<input type="checkbox"/> Simple paroi <input type="checkbox"/> Double paroi
Matériaux de fabrication de la tuyauterie	<input type="checkbox"/> Acier <input checked="" type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas	<input type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Acier recouvert de plastique <input type="checkbox"/> Ne sait pas
Le réservoir est relié à un séparateur eau/huile	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Une affiche indiquant le nom de la matière entreposée est placée à proximité de l'emplacement du réservoir (article 46)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est-il installé sous un bâtiment ? ¹ (article. 50)	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui (non-conforme) <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'évents	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Un mécanisme de sécurité empêche l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de remplissage et de vidage (article 53)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le réservoir est muni d'un système automatique de prise d'inventaire en continu (article 58)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est pourvu d'un système de prévention de déversement (article 58) (ex. : dispositif d'arrêt automatique, alarme de haut niveau, ball float valve)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N/A (atelier mécanique)
Le réservoir est muni d'un système de détection de fuite entre les parois (article 58)	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : 18 avril 2007 Résultat : <input checked="" type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de la dernière vérification de son état de fonctionnement : Résultat : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?
La tuyauterie souterraine est munie d'un système de détection de fuite entre	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> N/A (simple paroi) <input type="checkbox"/> Non

¹ L'article 50, qui interdit d'installer un réservoir sous un bâtiment, ne peut s'appliquer aux réservoirs d'huiles usées installés avant l'entrée en vigueur du transfert de responsabilité vers le MDDEP (1^{er} avril 2007). On veut toutefois connaître la situation actuelle, car celle-ci peut influencer sur la possibilité de retirer le réservoir du sol à la fin de sa vie utile.

A - CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES

A.2 - Réservoirs souterrains

POINTS À VÉRIFIER	RÉSERVOIR # 1	RÉSERVOIR #2
les parois (article 58)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
Le réservoir a déjà présenté un indice de fuite (article 59)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date de l'essai d'étanchéité réalisé à la suite de ce constat : Résultat de l'essai : <input type="checkbox"/> Étanche <input type="checkbox"/> Non étanche, quelles actions ont été posées?
Le réservoir et la tuyauterie ont une protection cathodique contre la corrosion (article 61) Compléter ci-contre la section (rang) appropriée selon la réponse fournie (N/A, Non ou Oui).	<input checked="" type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat :	<input type="checkbox"/> N/A (pas en acier) <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) Date de retrait prévue : Le taux d'agressivité du sol a été déterminé <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) Date : Résultat :
	<input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> • Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement : • Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est < 2 ans <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Résultat de ce rapport : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées? 	<input type="checkbox"/> Oui, les deux <input type="checkbox"/> Oui, seulement le réservoir Type de protection : <input type="checkbox"/> Anodes sacrificielles <input type="checkbox"/> Courant induit Année d'installation du système à courant induit : Vérification périodique de l'état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion (art. 62) <ul style="list-style-type: none"> • Date du dernier rapport de l'état de fonctionnement : • Délai entre cette date et la date de visite du MDDEP est < 2 ans <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non • Résultat de ce rapport : <input type="checkbox"/> Bon état <input type="checkbox"/> Dysfonctionnel, quelles actions ont été posées?
	L'exploitant a-t-il déjà fait le constat d'une fuite provenant d'une tuyauterie souterraine non protégée contre la corrosion ? (article 65)	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (compléter ci-après) La tuyauterie a été remplacée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pour tout réservoir souterrain d'huiles usées installé le ou après le 1 ^{er} avril 2007 ainsi que pour un réservoir souterrain relié à un séparateur eau/huile installé le ou après le 13 novembre 2003, compléter la présente section. L'attestation de conformité d'installation du réservoir souterrain est incluse dans le dossier ministériel (article 70)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (compléter ci-après) L'attestation est disponible auprès de l'exploitant <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (obtenir une copie)

B - ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES RÉSERVOIRS D'HUILES USÉES

(Voir explications à l'annexe 1)

Item de vérification	Cochez les items vérifiés périodiquement par l'exploitant et indiquez le constat établi lors de votre inspection	Fréquence de vérification par l'exploitant (nombre de fois/unité de temps)
Réservoir hors sol		
État du réservoir (vérifier s'il y a des signes de corrosion)	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
Bassin de rétention (vérifier s'il y a présence d'huile et/ou d'eau)	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
État des valves, des robinets et de la tuyauterie (vérifier s'il y a corrosion, égouttement ou fuite)	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois¹	<input type="checkbox"/>	N/A
Réservoir souterrain		
Double paroi : état de fonctionnement du système de détection de fuite entre les parois¹	<input type="checkbox"/>	Fonctionnel lors de ma visite.
En acier : état de fonctionnement du système de protection contre la corrosion² (RMD, article 62 : obligatoire 1 fois/2 ans)	<input type="checkbox"/>	N/A
Systèmes de protection		
État du mécanisme empêchant l'utilisation des tuyaux en dehors des périodes de vidange et de remplissage	<input type="checkbox"/> En bon état.	
État des butoirs devant les réservoirs hors sol	<input type="checkbox"/> N/A	N/A
État de fonctionnement des alarmes de haut niveau si le réservoir en est muni	<input type="checkbox"/> Aucune alarme de haut niveau.	
Jaugeage et équipements de jaugeage		
État de fonctionnement de l'indicateur de niveau	<input type="checkbox"/> Aucun	
État de la baguette de jaugeage	<input type="checkbox"/> Pas de jaugeage effectué.	
Jaugeage du réservoir³	<input type="checkbox"/>	Pas de jaugeage effectué.
Autres items (précisez)		
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	

¹ Le personnel du MDDEP ne procède pas lui-même à la vérification du système de détection de fuites. Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait vérifier le bon fonctionnement de ce système aux 2 ans. Aucune fréquence particulière de vérification de ce système n'est inscrite dans le RMD. Toutefois, l'exploitant doit s'assurer en vertu de l'article 37 du RMD de leur bon état de fonctionnement, ce qui implique d'en faire une vérification régulière. Notez dans le tableau, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

² Non réalisable par le personnel du MDDEP, la vérification demande un appareillage spécialisé. L'article 62 du RMD oblige l'exploitant à faire réaliser la vérification une fois aux 2 ans et à conserver sur place le dernier rapport de vérification. Le personnel du MDDEP doit donc prendre connaissance du dernier rapport de vérification afin de s'assurer que le système de protection est fonctionnel. Notez dans les tableaux de la section A la disponibilité du rapport et l'état de fonctionnement tel qu'établi dans ce rapport. Notez dans ce tableau-ci, la fréquence des vérifications effectuées par l'exploitant.

³ Le personnel du MDDEP n'a pas à jaugeer le réservoir lors de la visite. Un jaugeage mensuel était demandé à l'exploitant sous le régime du MRNF. Le réservoir devait être vidangé avant que le résultat du jaugeage révèle un danger de déversement. Notez dans ce tableau, la fréquence des jaugeages réalisés par l'exploitant.

C - GESTION DES HUILES USÉES

(Voir explications à l'annexe 1)

Les huiles usées sont expédiées régulièrement et un bon d'expédition, un contrat ou une facturation est disponible sur place (article 11)

 Non Oui

Date du dernier contrat/facturation : 14 juin 2010

Compléter ci-après les informations sur les destinataires et les transporteurs

Les huiles usées sont brûlées sur place :

 Non Oui, compléter ci-après.

Quelle est la puissance de l'équipement de combustion (art. 26) : _____ MW

L'exploitant détient-il un certificat d'autorisation

 Non Oui, date de délivrance : _____**Destinataires (article 11)**

art. 23-24

Transporteurs

art. 23-24

D - HISTORIQUE DE CONTAMINATION

(Voir explications à l'annexe 1)

Y a-t-il eu des déversements d'huiles usées ou d'autres produits pétroliers sur le site le ou après le 1^{er} avril 2007 ? Non Oui, indiquer :

• leur nombre : _____

• les quantités de produits impliqués par événement (litres) : _____

• les dates si connues (AAA-MM-JJ) : _____

Ces événements ont-ils été rapportés au MDDEP? Oui Non

À la suite de ces événements, a-t-on réalisé une étude de caractérisation du site?

 Non Oui, indiquer :• Cette étude a été remise au MDDEP : Oui Non (obtenir l'étude)

• Date (AAAA-MM-JJ) : _____

• Titre (nom) de l'étude : _____

À la suite de ces événements, a-t-on procédé à une décontamination?

 Non Oui, décrire les travaux effectués :**COMMENTAIRES**

Puisque la dernière vérification du système de détection de fuite entre les parois du réservoir remonte à 2007, j'ai recommandé au propriétaire qu'une nouvelle vérification ait lieu sous peu.

SIGNATURESVérificateur : Louis Bouchard

Lettres moulées

Signature

Date : 2010/07/14

Année / mois / jour

Superviseur : Michel Lévesque

Lettres moulées

Signature

Date : 2010/07/22

Année / mois / jour

Commentaires du superviseur :

Annexe 1 : Explications pour compléter les 3 dernières sections du formulaire d'inspection**B - Entretien périodique des réservoirs d'huiles usées**

Le Règlement sur les matières dangereuses (RMD) prévoit à l'article 37 que les biens affectés à l'entreposage de matières dangereuses résiduelles doivent être maintenus en bon état ainsi que les ouvrages et équipements de protection de ces biens. En complément, l'article 39 prévoit que l'exploitant doit vérifier au moins une fois tous les 3 mois le bon état et le bon fonctionnement des équipements d'entreposage. Il est donc pertinent de vérifier auprès des exploitants quel est le programme de vérification mis en place en vue de s'assurer de l'étanchéité des réservoirs et du bon état de fonctionnement des équipements et systèmes de protection installés sur ces réservoirs. Un programme d'entretien et de vérification était par ailleurs prévu pour les réservoirs souterrains d'huiles usées lorsque ceux-ci étaient régis par le MRNF. Il est donc souhaitable que ces programmes d'auto-contrôle se poursuivent.

Le tableau sur l'entretien périodique des réservoirs permet de prendre connaissance des programmes d'auto-contrôle en place. L'information recueillie pourra aider à la planification des activités de contrôle. Une liste de vérifications possibles est mentionnée dans ce tableau. Bien qu'une bonne partie de ces items peut être vérifiée par le personnel du MDDEP lors d'une visite, il reste important que l'exploitant procède lui-même à des vérifications périodiques plus fréquentes que les visites des inspecteurs du MDDEP. Cochez les items vérifiés par l'exploitant ou confiés par lui à une firme externe et indiquez la fréquence des vérifications effectuées. Ajoutez tout autre item de vérification effectuée qui n'est pas mentionné. S'il y a plus d'un réservoir d'huiles usées sur place, ne remplir qu'un seul tableau et indiquer, dans la colonne 2, le constat global (ex. : 2 réservoirs sur 5 présentent des signes de corrosion). Pour la fréquence, choisir l'unité de temps appropriée (jour, semaine, mois ou année).

Ces informations sont recueillies en questionnant les personnes rencontrées. Si l'entreprise tient un registre des vérifications effectuées, ce registre peut également servir à compléter le tableau.

C - Gestion des huiles usées

L'article 26 du Règlement sur les matières dangereuses (RMD) prévoit que les huiles usées ne peuvent être utilisées à des fins énergétiques (brûlées) que dans un équipement ayant une puissance d'au moins 3 MW. Généralement, de tels équipements ne se trouvent pas dans un atelier de mécanique. Ainsi, conformément à ce que prévoit l'article 11 du RMD, les huiles usées des ateliers de mécanique doivent être expédiées à des lieux de gestion autorisés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement : centres de transfert, centres de traitement, lieux d'utilisation énergétique, incinérateurs de matières dangereuses résiduelles.

Vérifier à quel(s) lieu(x) sont expédiés les huiles usées et si l'atelier dispose de contrats ou d'une facturation avec les destinataires des huiles usées. Noter également le nom du ou des transporteurs à qui les huiles usées sont remises. Si vous constatez que les huiles usées sont brûlées sur place (aucun contrat d'expédition d'huiles, incapacité à nommer un destinataire ou un transporteur, réservoir d'huiles usées connecté à un équipement de combustion), le noter et compléter les questions à cet effet sur le formulaire.

D - Historique de contamination

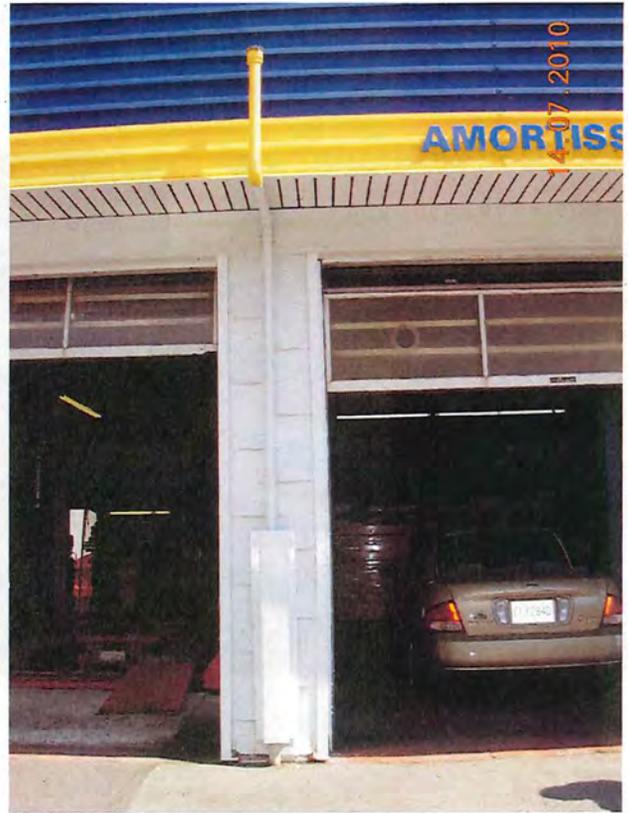
Sous le régime du MRNF, l'exploitant devait tenir un registre des événements (incidents, accidents, déversements) s'étant déroulés sur le lieu et réaliser, dans les cas de fuites et de déversements, une étude de caractérisation et en faire rapport au MRNF. Au moment du transfert de dossier, le MDDEP a reçu les rapports de caractérisation des lieux où il y a eu cessation d'activité avec retrait de réservoirs. Tous les autres rapports de caractérisation (les lieux encore en activité) ont été conservés par le MRNF. Depuis le transfert, il est possible que certains déversements n'aient pas été portés à la connaissance du MDDEP alors qu'une telle obligation est prescrite (article 9 du RMD). L'information recueillie dans la section «Historique de la contamination» vise donc à obtenir les renseignements pour les événements ultérieurs au 1^{er} avril 2007 et, éventuellement, de déceler les cas pouvant nécessiter un suivi ultérieur. Cette section pourra être complétée en interrogeant les personnes rencontrées et en vérifiant le registre, le cas échéant.

Inspection réalisée par Louis Bouchard, le 14 juillet 2010.

495, boul. des Laurentides, St-Antoine (Mr. Muffler St-Jérôme) 7610-15-01-02688-03



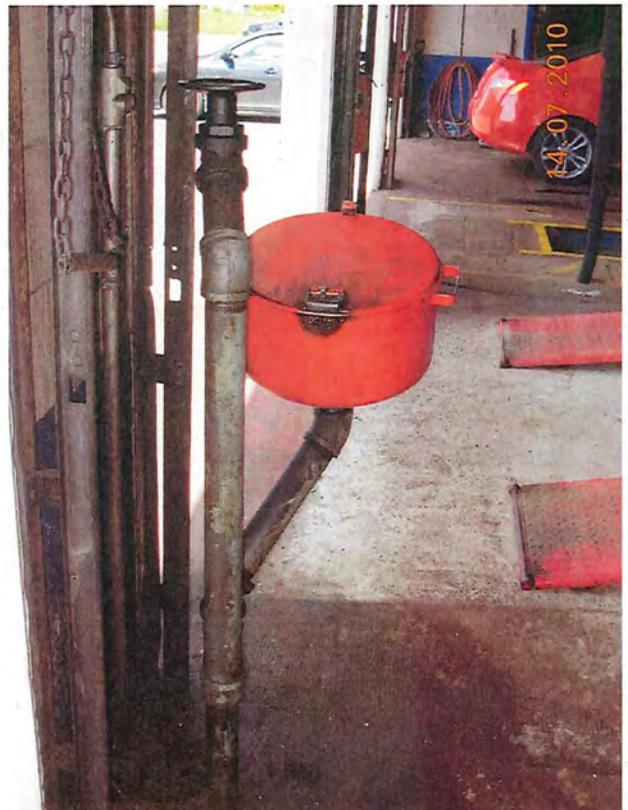
Réservoir souterrain situé sur le côté du garage, juste devant une porte d'accès pour les véhicules.



Évent du réservoir.



Trappe du séparateur eau/huile. Indépendant du réservoir souterrain.



Tuyauterie servant au transfert de l'huile usée à partir de l'intérieur du garage jusqu'au réservoir souterrain.

Photos présent par Louis Bouchard, le 14 juillet 2010.

Inspection réalisée par Louis Bouchard, le 14 juillet 2010.

495, boul. des Laurentides, St-Antoine (Mr. Muffler St-Jérôme) 7610-15-01-02688-03



L'huile usée est directement versée dans ce récipient qui lui, est relié à la tuyauterie du réservoir.



Panneau de contrôle du système de détection de fuite du réservoir.